

Doctorat et confinement

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie covid-19, **les doctorant·e·s, comme une grande partie de la population, ont dû se confiner**. Le 13 avril dernier, nous avons appris que les établissements d'enseignement supérieur ne rouvriront pas avant septembre 2020. **Cela pose un problème important, tant pour le travail de recherche des doctorant·e·s que pour leurs moyens de subsistance.**

La mise en place des mesures de confinement suppose la fermeture des bibliothèques, des centres de recherche, d'archives et des laboratoires. Elle suppose aussi l'impossibilité concrète de mener toute enquête de terrain (pour les sciences humaines et sociales) ou toute expérimentation (pour les sciences de la nature et sciences formelles), qui sont indispensables aux travaux de recherche menés par les doctorant·e·s. Ils et elles sont ainsi nombreux·ses à être dans l'incapacité de poursuivre leur travail, et/ou à devoir en reporter l'exploitation à l'an prochain. **Ces mois perdus auront pour conséquence un allongement inévitable des périodes de recherche et de rédaction.**

De plus, ceux et celles qui sont en troisième année et qui ont la chance d'être financé·e·s ont été brutalement stoppé·e·s dans les dernières étapes, pour beaucoup cruciales, de leurs travaux. Ils et elles se retrouveront sans contrat quand ils et elles devront reprendre en septembre. Cette précarité financière les placera dans une position incompatible avec la menée sereine et à bon terme de leurs recherches.

Les fédérations Solidaires étudiant·e·s et Sud Education revendiquent :

- **La réinscription de droit et automatique de l'ensemble des doctorant·e·s pour l'année 2020-2021 ;**
- **L'extension pour 6 mois de tous les contrats doctoraux afin de permettre à tou·te·s les doctorant·e·s de terminer leurs recherches ;**
- **La non-prise en compte de ces 6 mois dans la comptabilisation de la durée de la thèse** telle qu'encadrée par l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016.

